Le Bilan de compétences,
outil de pilotage professionnel

Vous souhaitez évoluer dans votre métier ? Pourquoi ne pas envisager **un bilan de compétences** ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi est concerné par le bilan de compétences quel que soit son niveau d'étude, son âge et son métier car :

- Il souhaite mieux se connaitre (savoir quelles sont ses qualités et ses compétences ; identifier ses axes de progrès) et prendre du recul sur son travail quotidien
- Il veut choisir une formation appropriée pour évoluer dans son poste, se perfectionner...
- Il a besoin de faire le point (suite à un congé parental, un arrêt maladie de longue durée, à la survenue d'un handicap…)

Le bilan de compétences c'est :

- Plusieurs entretiens individuels menés sur ou en dehors du temps de travail
- Une durée de 24 heures réparties sur plusieurs semaines
- L'écoute et les conseils d'un consultant expérimenté
- Le recours à des tests et questionnaires spécifiques pour cerner votre personnalité, aptitudes, intérêts…
- La définition d'un plan d'actions.

Vous pouvez faire financer le bilan de compétences :

- Par la mobilisation du CPF (Compte Personnel de Formation)
- Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise

Pourquoi choisir le Mouvement des Entreprises du Val d'Oise pour le bilan de compétences :

- Une équipe de consultants expérimentés
- Une expertise dans la définition d'une reconversion professionnelle suite à la survenue d'un handicap
- La garantie d'une démarche professionnelle et confidentielle
- Un accompagnement dans l'obtention du financement du bilan de compétences
- Une situation géographique pratique de nos sites à Argenteuil, Cergy et Roissy

Contacter notre experte psychologue :
Marie Claire HAMONIC

Besoin d'un bilan de compétences ?

Contactez Marie-Claire HAMONIC
au 01 34 34 12 72 ou par mail sur eem@mevo95.fr

Mouvement des Entreprises du Val d'Oise, 84 Boulevard Héloïse 95100 Argenteuil